



CANADIAN PUBLIC ACCOUNTABILITY BOARD
CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES

150 York Street, Suite 900, Toronto, Ontario M5H 3S5
Tel 416.913.8260 Fax 416.850.9235 www.cpab-ccrc.ca

L'organisme canadien de réglementation de l'audit publie son rapport public annuel sur les inspections des Quatre Grands cabinets comptables

Malgré une diminution importante des constatations, la constance dans l'exécution des audits demeure un défi. Le CCRC et les cabinets doivent se concentrer sur les systèmes et les processus qui favorisent la réalisation d'audits de qualité de façon durable.

TORONTO, le 28 novembre 2016 – Dans son rapport public 2016 sur les inspections des quatre principaux cabinets comptables du Canada (les Quatre Grands – Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et PwC s.r.l./s.e.n.c.r.l.) publié aujourd'hui, le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) a fait savoir que ses constatations révèlent que, malgré une diminution en 2016 des constatations importantes découlant des inspections par rapport à l'année dernière, la qualité de l'audit a été inégale parmi les cabinets.

En 2016, le CCRC a inspecté 87 dossiers de mission (comparativement à 93 en 2015). De ceux-là, 11 (comparativement à 24 en 2015) ont fait l'objet de constatations importantes. Une constatation importante découlant de l'inspection se définit comme une déficience importante dans l'application des normes d'audit généralement reconnues qui pourrait donner lieu à un retraitement. Un des quatre cabinets a systématiquement obtenu de bons résultats (comparables à ceux des années précédentes); les résultats d'un autre cabinet sont semblables à ceux de l'année dernière et les deux cabinets ayant connu des difficultés en 2015 se sont améliorés. La grande majorité des constatations concernaient les estimations comptables importantes, la mise en œuvre des principes fondamentaux de l'audit, le jugement professionnel et l'esprit critique, les contrôles internes et la compréhension des processus opérationnels pertinents pour l'information financière. Aucun retraitement n'a été nécessaire jusqu'à présent.

« Nous avons constaté une amélioration générale dans les dossiers de mission de grande envergure. Cependant, le manque de constance dans les pratiques des cabinets et entre les dossiers de mission laisse entendre que des efforts supplémentaires doivent être déployés pour que les améliorations constatées au cours des dernières années du point de vue de la qualité soient parfaitement intégrées à l'exécution de chaque mission », a déclaré Brian Hunt, directeur général, CCRC.

« Les cabinets s'appuient sur des méthodes d'audit et des systèmes d'assurance qualité adéquats et, dans la plupart des cas, les équipes de mission réalisent leurs audits conformément à ces méthodes et systèmes; cependant, nous continuons de relever des cas où les cabinets manquent de constance dans leur exécution. Des progrès restent à faire. »

En plus de mettre en œuvre des procédures afin de déterminer si un retraitement est nécessaire, d'évaluer les causes sous-jacentes des constatations importantes, de mettre à jour les plans d'action et, au besoin, de réviser les outils, les modèles et le plan de formation interne, les cabinets devront, à la demande du CCRC :

1. réviser ou modifier leurs lignes directrices et méthodes pour régler les problèmes systémiques;
2. relever leurs principaux contrôles au sein de leurs systèmes d'assurance qualité et établir des mesures permettant de suivre et d'évaluer leur efficacité;
3. veiller à ce que des procédures efficaces de signalement des problèmes soient en place afin de gérer et d'atténuer les risques du cabinet.

Afin de mieux cerner et comprendre les obstacles qui empêchent les cabinets d'améliorer leurs systèmes d'assurance qualité, le CCRC recentrera ses inspections de 2017 sur la revue opérationnelle de la structure, de l'attribution des responsabilités, de la culture et des processus d'assurance qualité des cabinets. Cette nouvelle approche sera élaborée et mise en œuvre au cours des deux prochaines années.

Conformément au Protocole de communication des constatations de l'inspection du CCRC par les cabinets d'audit aux comités d'audit (le protocole), les quatre cabinets communiquent les constatations importantes découlant de l'inspection et les rapports publics du CCRC au comité d'audit de leurs clients. Le CCRC encourage fortement les comités d'audit à discuter du rapport public et des constatations les concernant, s'il y a lieu, avec leurs auditeurs.

Le rapport public 2016 du CCRC sur les inspections des Quatre Grands peut être consulté sur notre site Internet www.cpab-ccrc.ca.

À propos du CCRC

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l'organisme canadien de réglementation de l'audit responsable de la surveillance des cabinets comptables qui audient les émetteurs assujettis canadiens. Le CCRC est un organisme indépendant des autorités de réglementation provinciales chargées de la supervision de la profession comptable. Organisme de réglementation de l'audit de calibre mondial, le CCRC contribue à renforcer la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière, sur laquelle reposent les marchés financiers du Canada. Le CCRC a des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver.

-30-

Pour plus d'information, communiquez avec :

Adrienne Jackson, directrice principale, Communications
Conseil canadien sur la reddition de comptes
Téléphone : 416 913-8260, poste 4132
adrienne.jackson@cpab-ccrc.ca